

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 45^e année – N° 26 – Jeudi 20 juillet 2023

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordonnance concernant les examens ordinaires de la maturité gymnasiale dans les lycées de la République et Canton du Jura

Modification du 27 juin 2023

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'ordonnance du 6 décembre 1978 concernant les examens ordinaires de la maturité gymnasiale dans les lycées de la République et Canton du Jura¹⁾ est modifiée comme il suit:

Article 8a, alinéa 3 (nouvelle teneur)

³ A l'exception de celui délivré à l'élève qui pratique une activité sportive ou artistique à caractère sportif au bénéfice d'un allègement d'horaire octroyé en vertu de l'article 37 des directives du 7 juin 2022 concernant la formation des élèves artistes ou sportifs prometteurs ou reconnus de haut niveau dans les écoles des niveaux secondaires I et II²⁾, le certificat de maturité gymnasiale comprend une note d'éducation physique et sportive qui n'entre toutefois pas en ligne de compte pour le nombre de points ni pour celui des insuffisances.

Chancellerie d'Etat

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2023

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Judis: 5 janvier, 13 avril, 13 juillet, 27 juillet,
10 août, 28 décembre.

Delémont, décembre 2022.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Article 12, alinéa 1, dernière position du tableau (nouvelle teneur)

(...)	(...)	(...)
Examen en allemand de physique ou d'histoire pour les élèves de la filière gymnasiale bilingue commune au « Regionales Gymnasium Laufental-Thierstein » à Laufon et au Lycée cantonal à Porrentruy, ainsi que pour ceux de la classe bilingue.	3 heures	15 minutes

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} août 2023.

Delémont, le 27 juin 2023

Au nom du Gouvernement
Le président: Jacques Gerber
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 412.352

2) RSJU 412.214

République et Canton du Jura

Règlement concernant l'organisation des études au Lycée cantonal

Modification du 10 juillet 2023

Le Département de la formation, de la culture et des sports

arrête:

I.

Le règlement du 17 janvier 2001 concernant l'organisation des études au Lycée cantonal¹⁾ est modifié comme il suit:

Article 14, titre marginal (nouvelle teneur), **alinéas 1** (nouvelle teneur) **et 2** (abrogé)

Art. 14 ¹ L'enseignement de l'éducation physique et sportive est obligatoire pour tous les élèves. Sont réservés:

a) les cas de dispense temporaire ou durable sur la base de certificats médicaux appropriés;

b) les allègements d'horaire accordés en vertu de l'article 37 des directives du 7 juin 2022 concernant la formation des élèves artistes ou sportifs prometteurs ou reconnus de haut niveau dans les écoles des niveaux secondaires I et II².

² Abrogé.

Article 28

Abrogé.

Article 29, alinéa 1bis (nouveau)

(...)

^{1bis} Pour les élèves qui pratiquent une activité sportive ou artistique à caractère sportif au bénéfice d'un allègement d'horaire en vertu de l'article 37 des directives du 7 juin 2022 concernant la formation des élèves artistes ou sportifs prometteurs ou reconnus de haut niveau dans les écoles des niveaux secondaires I et II², la discipline éducation physique et sportive ne fait l'objet d'aucune appréciation.

Article 30, alinéa 1bis (nouveau)

(...)

^{1bis} Pour les élèves qui pratiquent une activité sportive ou artistique à caractère sportif au bénéfice d'un allègement d'horaire en vertu de l'article 37 des directives du 7 juin 2022 concernant la formation des élèves artistes ou sportifs prometteurs ou reconnus de haut niveau dans les écoles des niveaux secondaires I et II², la promotion annuelle est déterminée conformément à l'alinéa 1, à l'exception de la discipline éducation physique et sportive qui n'est pas prise en compte.

II.

La présente modification entre en vigueur le 15 août 2023.

Delémont, le 10 juillet 2023.

Le ministre de la formation, de la culture et des sports:
Martial Courtet.

1) RSJU 412.311.1
2) RSJU 412.214

République et Canton du Jura

Règlement concernant l'organisation et la formation à l'Ecole supérieure d'informatique de gestion (ESIG)

Modification du 3 juillet 2023

Le Département de la formation, de la culture et des sports,

arrête:

I.

Le règlement du 7 septembre 2020 concernant l'organisation et la formation à l'Ecole supérieure d'informatique de gestion (ESIG)¹ est modifié comme il suit:

Article 5, alinéas 1, 2 et alinéa 5 (nouvelle teneur)

Art. 5 ¹ Pour les titulaires d'un des certificats ou diplôme mentionnés à l'article 14, l'Ecole comprend une filière de formation à plein temps sur deux ans ou à plein temps sur quatre ans maximum avec aménagement du temps de formation.

² Elle peut, avec l'accord du Département de la formation, de la culture et des sports, mettre en place en parallèle d'autres filières de formation prévues dans le plan d'étude cadre fédéral, ouvrir des cours à option et postgrades ou des formations en rapport avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

(...)

⁵ La direction de la division est compétente pour définir les aménagements organisationnels et les équivalences liés aux filières de formation proposées.

Article 7, alinéas 1, lettre b (nouvelle teneur) et alinéa 3 (nouveau)

Art. 7 ¹ La formation d'informaticien de gestion diplômé ES comprend les étapes suivantes:

(...)

b) les modules de pratique;

(...)

³ Les modules théoriques et pratiques sont regroupés par domaine de formation et par domaine de compétence.

Article 8, alinéas 1 (nouvelle teneur) et alinéa 3 (nouveau)

Art. 8 ¹ Les travaux personnels des étudiants, les travaux écrits et oraux des branches, les épreuves de modules ainsi que les moyennes sont évalués et exprimés au moyen de notes chiffrées s'échelonnant de 1 à 6, 6 étant la meilleure note et 1 la plus mauvaise.

(...)

³ Toute absence injustifiée à une évaluation se voit attribuer la note 1.

Article 9 (nouvelle teneur)

Art. 9 Pour valider les branches théoriques, l'étudiant doit répondre aux exigences définies par le plan de formation dans la description de ces branches.

Article 10 (nouvelle teneur)

Art. 10 ¹ Les branches pratiques sont évaluées par une note.

² La branche pratique est validée si la note obtenue est supérieure ou égale à 4.

Article 11, alinéas 2, lettre a, et 3 (nouvelle teneur) et alinéa 4 (nouveau)

² L'étudiant accède à l'épreuve de module lorsque:

a) la validation des branches du module est obtenue;

(...)

³ Dans les limites fixées aux lettres a et b, les modalités retenues pour l'évaluation des branches de module et le taux minimal de fréquentation sont définis dans les directives de l'Ecole.

⁴ La forme de l'évaluation des modules est définie dans les directives de l'Ecole.

Article 12 (abrogé)

Article 13 (nouvelle teneur)

Art. 13 ¹ Chaque module donne droit à l'acquisition d'un crédit.

² Un crédit est acquis si la note de module est égale ou supérieure à 4.

Article 14 (nouvelle teneur)

Art. 14 ¹ Les titulaires d'un certificat fédéral de capacité d'informaticien, de médiamaticien, d'employé de commerce ou d'un diplôme d'une école de commerce reconnue par la Confédération sont admis définitivement à l'Ecole, dans la limite des places disponibles, sous réserve de la réalisation des formalités prévues à l'alinéa 3.

² Les personnes pouvant attester d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans en informatique de gestion et qui ne remplissent pas les critères de l'alinéa 1 peuvent être admises dans la limite des places disponibles, sous réserve de la réalisation des formalités prévues à l'alinéa 3.

³ L'admission définitive est confirmée lorsque les formalités d'inscription suivantes sont réalisées:

- a) la finance d'inscription est payée;
- b) le délai d'inscription est respecté;
- c) un dossier de postulation détaillé est produit.

Article 15 (nouvelle teneur)

Art. 15 ¹ Les candidatures sur dossier peuvent aboutir à une admission provisoire à l'Ecole.

² L'admission provisoire n'intervient qu'après un entretien avec la direction de l'Ecole.

³ Sont admis définitivement les étudiants qui, à l'issue du premier semestre, obtiennent aux modules probatoires:

- une moyenne générale d'au moins 4;
- aucune note inférieure à 3,7.

⁴ Les modules probatoires sont définis dans les directives de l'Ecole.

⁵ L'article 14, alinéa 3, est applicable pour le surplus.

Article 16 (abrogé)

Article 18 (nouvelle teneur)

Art. 18 ¹ A l'issue des modules des semestres de formation 1 et 2, l'accès aux modules des semestres 3 et 4 dépend des critères suivants:

- a) du nombre de crédits de module acquis pour un domaine de formation;
- b) du nombre maximum de moyennes annuelles inférieure à 3,7 par domaine de compétence;
- c) de la moyenne générale d'un domaine de formation.

² Les critères fixés à l'alinéa 1 sont précisés dans les directives de l'Ecole.

Article 19 (nouvelle teneur)

Art. 19 ¹ Lorsqu'un nombre restreint de crédits de module n'est pas acquis, l'étudiant accède aux modules des semestres de formation 3 et 4, mais celui-ci doit se présenter à la session suivante des épreuves des modules échoués.

² Le nombre maximum de crédits non-acquis permettant d'accéder aux modules des semestres de formation 3 et 4 est défini dans les directives de l'Ecole.

³ La répétition des épreuves de module ne peut avoir lieu qu'une seule fois.

Article 20 (nouvelle teneur)

Art. 20 ¹ Lorsque le nombre de crédits de module non-acquis dépasse le maximum défini dans les directives de l'Ecole, l'étudiant n'accède pas aux modules des semestres de formation 3 et 4 et doit répéter en entier les modules échoués.

² La répétition d'un module entier ne peut avoir lieu qu'une seule fois.

Article 21 (nouvelle teneur)

Art. 21 ¹ A l'issue des modules des semestres de formation 3 et 4, l'accès au stage et au travail de diplôme est défini selon les mêmes critères que l'accès aux modules des semestres de formation 3 et 4.

² Les articles 18 à 20 s'appliquent par analogie.

Article 22 (nouvelle teneur)

Art. 22 La durée de validité des crédits de module est de deux ans à partir de la date de leur obtention.

Article 22a (nouveau)

Art. 22a ¹ Lorsque les étudiants doivent interrompre ou abandonner leur formation à la fin ou dans le courant d'une année scolaire, l'Ecole établit une attestation mentionnant les compétences acquises.

² La durée de l'interruption ne doit pas dépasser trois ans pour que les étudiants puissent réintégrer l'Ecole.

II. Disposition transitoire et finale

¹ La présente modification entre en vigueur le 1^{er} août 2023.

² Elle s'applique pour la première fois aux étudiants qui ont commencé leur formation à plein temps avec aménagement du temps de formation au début de l'année scolaire 2022-2023 et aux étudiants qui débutent leur formation à la rentrée scolaire 2023.

Delémont, le 3 juillet 2023.

Le ministre de la formation, de la culture et des sports: Martial Courtet.

1) RSJU 413.323.1

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 1565

Commune: Courroux – Courrendlin – Val-Terbi

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Rencontre mondiale des amis de la 2CV**

Tronçon: **RC 1565: Vicques – Courrendlin
Route de Courrendlin**

Durée: **Du mardi 25 juillet 2023
au dimanche 30 juillet 2023**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 10 mars 2023.

La cheffe de service et ingénieure cantonale: Sheila Demierre.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 1567

Commune: Courrendlin

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Fête du village 2023**

Tronçon: **Route de Châtillon à Courrendlin**

Durée: **Du vendredi 4 août 2023 à 16h00
au lundi 7 août 2023 à 8h00**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 4 juillet 2023.

La cheffe de service et ingénieure cantonale:
Sheila Demierre.

Service de l'économie rurale

Information

La présente publication informe qu'en complément à la parution dans le journal officiel N° 4 du jeudi 3 février 2022, le projet de construction d'un nouveau rural par M. Jean-François Vogel comprend le raccordement de la parcelle N° 2720 du ban de Courroux-Courcelon à l'eau potable, l'électricité et le réseau des télécommunications selon le plan déposé publiquement en date du 3 février 2022.

La présente publication se fonde sur l'article 97 de la loi sur l'agriculture du 29 avril 1998, sur les articles 12 et 12a de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage et sur l'article 6 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001.

Entreprise agricole:

- M. Vogel Jean-François, Route de Recolaine 14,
2824 Vicques

Courtemelon, le 17 juillet 2023

Le chef du Service de l'économie rurale: Jean-Paul Lachat.

Office de la culture

Inscription provisoire de sites archéologiques et paléontologiques à l'inventaire, dépôt public

Conformément à l'article 11 de la loi sur la protection du patrimoine archéologique et paléontologique du 27 mai 2015, les dossiers concernant les sites archéologiques et paléontologiques de:

Commune: Les Breuleux

La Chaux-des-Breuleux – La Combe, Parcelle 130

Les Breuleux – La Deute, Parcelle 2230

Les Breuleux – Plat des Chaux, Parcelle 2280

Les Breuleux – Village, Parcelle 483

sont déposés publiquement jusqu'au 21 août 2023 au secrétariat de l'Office de la culture à l'Hôtel des Halles, Porrentruy, où ils peuvent être consultés.

Les oppositions dûment motivées et écrites sont à adresser à la Section d'archéologie et paléontologie, Office de la culture, Hôtel des Halles, 2900 Porrentruy jusqu'au 21 août 2023 inclusivement.

Porrentruy, le 17 juillet 2023.

Section d'archéologie et paléontologie
L'archéologue cantonal: R. Fellner.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Publications des autorités communales et bourgeoises

La Baroche

Entrée en vigueur du règlement sur les émoluments

Le règlement susmentionné, adopté par l'assemblée communale de La Baroche le 25 avril 2023, a été approuvé par le Gouvernement le 20 juin 2023.

Réuni en séance du 4 juillet 2023, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} août 2023.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

La Baroche

Entrée en vigueur de la modification du règlement concernant les cimetières et les inhumations

La modification du règlement susmentionnée, adoptée par l'assemblée communale de La Baroche le 25 avril 2023, a été approuvée par le Gouvernement le 20 juin 2023.

Réuni en séance du 4 juillet 2023, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} août 2023.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Courtételle

Entrée en vigueur du règlement sur les élections communales

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Courtételle le 16 mai 2023, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 6 juillet 2023.

Réuni en séance du 9 mai 2023, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2023.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courtételle, le 13 juillet 2023.

Conseil communal.

Damphreux-Lugnez

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 10 juillet 2023, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière; l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes; l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 29 juin 2023, les restrictions suivantes sont publiées:

Lugnez, rue du Moulin, la Côte, et bas du Village, intersection avec la route Principale:

Pose des signaux zone 30 « OSR 2.59.1 »,
fin de zone 30 « OSR 2.59.2 » au verso.

Lugnez, ancienne Route de Montignez, bas des Voirandes, intersection route de Montignez:

Pose des signaux zone 30 « OSR 2.59.1 »,
fin de zone 30 « OSR 2.59.2 » au verso.

Lugnez, route de la Chapelle, intersection route de Beurnevésin:

Pose des signaux zone 30 « OSR 2.59.1 »,
fin de zone 30 « OSR 2.59.2 » au verso.

Lugnez, la Sablière, intersection route de Beurnevésin:

Pose des signaux zone 30 « OSR 2.59.1 »,
fin de zone 30 « OSR 2.59.2 » au verso.

Lugnez, sur la Fôret, intersection avec la route Principale et chemin de Semencé:

Pose des signaux zone 30 « OSR 2.59.1 »,
fin de zone 30 « OSR 2.59.2 » au verso.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Damphreux-Lugnez, le 17 juillet 2023.

Conseil communal.

Delémont

Nivellement de tombes

Le Conseil communal de Delémont informe que les tombes suivantes, dont les répondants officiels ne sont plus connus, seront nivelées:

Mahdi-Doyon Laifa	Sect. 9 / 3 / 12	(1923-1999)
Mahdi-Doyon Aline	Sect. 9 / 3 / 12	(1901-2001)

Les personnes qui connaîtraient les familles des personnes décédées voudront bien les avertir ou communiquer leur adresse à la Chancellerie communale, téléphone 032 421 92 19.

Pour les renouvellements éventuels des concessions, le Conseil communal prie les intéressés de prendre également contact avec la Chancellerie communale, jusqu'au 30 octobre 2023. Passé cette date, le nivellement des tombes sera effectué.

Delémont, le 11 juillet 2023.

Au nom du Conseil communal

Le président: Damien Chappuis.

La vice-chancelière: Laura Schneeberger.

Saignelégier

Mise à l'enquête publique

Conformément aux articles 33 et 38 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le conseil communal met à l'enquête publique, après préavis favorable du Service cantonal des infrastructures, selon la procédure de plan de route, l'aménagement de la rue du Pâquier dans la localité de Saignelégier.

Le plan d'aménagement est déposé publiquement dès le 24 juillet 2023 au Secrétariat communal où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Secrétariat communal dans les 30 jours.

Saignelégier, le 12 juillet 2023.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Avis de construction

Asuel

Requérant et auteur du projet: Andreas Lingeri, Les Rangiers 11A, 2954 Asuel.

Description de l'ouvrage: Construction d'une mini-step.

Cadastre: Asuel. Parcelle N° 617, sise au lieu-dit Les Rangiers, 2954 Asuel. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: Longueur 2m28, largeur 1m76, hauteur 2m00.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 août 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 5 juillet 2023.

Conseil communal.

Les Bois

Requérant: Edgar Sauser, Le Cerneux-Lombard 7, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: Stéphane Sausert, Le Cerneux-Lombard 23, 2345 Les Breuleux.

Ouvrage: Changement d'affectation sans travaux des bâtiments N°s 2 et 2A afin qu'ils ne soient plus liés à une exploitation agricole; résidence principale; sur la parcelle N° 1218, sise à la rue Chez Jean Germain, 2336 Les Bois. Zone d'affectation: Hors zone à bâtir.

Dimensions principales: Existantes.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 août 2023 au Secrétariat communal des Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 19 juillet 2023.

Conseil communal.

Courgenay

Requérants: Catherine et Jean-Pierre Prudat Immobilier, Champ du Chêne 13, 2950 Courtemaury. Auteur du projet: Bleyaert & Minger SA, Grand-Rue 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec garage et pose d'une pergola. Installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et pose de panneaux solaires en toiture; aménagement d'une place et construction de murs de soutènement.

Cadastre: Courgenay. Parcelle N° 4801, sise à la rue Champs du Chêne, 2950 Courtemaury. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Haj. Plan spécial: Champs du Chêne III.

Dimensions maison familiale: Longueur 12m46, largeur 10m77, hauteur 6m94, hauteur totale 8m30; pergola: longueur 4m70, largeur 3m05, hauteur 4m20.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, blanc; toiture: tuiles, anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courgenay, Rue Pierre- Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 août 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 21 juillet 2023.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérant: Swiss Infra Services SA, rue de Lausanne 51, 1020 Renens. Auteur du projet: Hitz et Partner SA, Tiefenastrasse 2, 3048 Worblaufen.

Description de l'ouvrage: Transformation d'une installation de communication mobile pour le compte de Salt Mobile SA avec nouvelles antennes; selon plans déposés.

Cadastre: Courfaivre. Parcelle N° 3280, sise à la rue La Djeugie, 2853 Courfaivre. Affectation de la zone: Zone agricole.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 30 août 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 20 juillet 2023.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Glovelier

Requérante: Commune ecclésiastique catholique-romaine de Glovelier, Route de la Raisse 19, 2855 Glovelier. Auteur du projet: Architecture.aj Sàrl & Arches 2000 SA, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Transformation/Rénovation de l'ancienne cure en 3 appartements, nouveau système de chauffage et panneaux solaires photovoltaïques; réaménagement des aménagements extérieurs (nouvelles terrasses); selon plans déposés.

Cadastre: Glovelier. Parcelle N° 1475, sise à la Route de Saulcy, 2855 Glovelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854

Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 août 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 20 juillet 2023.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Glovelier

Requérant et auteur du projet: Lachat Construction Sàrl, Eglise 16, 2854 Bassecourt.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale à toit plat sur 2 niveaux avec couvert voiture et réduit. Terrasse non couverte. Pose d'une PAC et de panneaux photovoltaïques en toiture.

Cadastre: Glovelier. Parcelle N° 2430, sise à la route de la Transjurane, 2855 Glovelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 12m50, largeur 7m00, hauteur 6m11.

Genre de construction: Matériaux façades: thermocellit gris; toiture: toiture plate gravier gris.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 août 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 17 juillet 2023.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Soulce

Requérant et auteur du projet: Fabien Schaffter, Rue du Mont Terri 3, 2942 Alle.

Description de l'ouvrage: Réfection du chemin existant datant de 1910 par de la groise et son goudronnage. Donnant accès à la parcelle 875 en passant sur la parcelle 1105; ve chemin a une pente de 16-18%; il est adjacent à la déserte forestière qui a été goudronnée en 2020.

Cadastre: Soulce. Parcelles N°s 875 et 1105, sise à la rue La Cercenaie, 2864 Soulce. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: Longueur 40m00, largeur 3m00.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 août 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 14 juillet 2023.

Conseil communal.

Le Noirmont

Requérante: La montre Hermès SA (LMH), Xavier Dautan, Erlenstrasse 31A, 2555 Brügg. Auteur du projet Atelier Pulver Architectes SA, Viarouge Charlotte, Route de Fribourg 14, 2503 Bienne.

Description de l'ouvrage: Transformation et agrandissement d'une manufacture horlogère avec réaménagement extérieur et optimisation des places de parc et des flux de déplacement; création de places de parc intérieures supplémentaires.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelles Nos 3354 et 3406, sises à la rue La Calame, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AAa. Plan spécial: AAa La Calame.

Dérogations requises: Article 10 PS La Calame (alignement de 2m00 à la zone verte et aux équipements); article 12 PS La Calame (hauteur / bâtiment et stockage hydrogène); article 21 LFOR et article 11 PS La Calame (alignement à la forêt).

Dimensions: Longueur 180m58, largeur 51m06, hauteur 13m40, hauteur totale 13m40.

Genre de construction: Matériaux façades: B.A. et ossature bois, façades ventilées avec bardage vertical en épicéa naturel; toiture: toiture plate végétalisée et panneaux solaires photovoltaïques noirs.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 août 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 11 juillet 2023.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérants: Sandrine et Pierre André Crausaz, Rue de la Synagogue 3, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Sironi & Associés SA, Roger Volpato, Rue Auguste-Cuenin 8, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Rénovation et isolation des façades, pose de nouvelles fenêtres en bois sur la façade nord-est, pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 385, sise à la Rue de la Synagogue 3, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CC.

Genre de construction: Façade nord-est: isolation périphérique et crépi Aéro-gel, teinte crème; toiture: installation de panneaux solaires photovoltaïques.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées

jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 août 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 7 juillet 2023.

Service UEI.

Porrentruy

Requérant et auteur du projet: Fernand Perrin SA, Ernest Ramseyer, Les Grandes-Vies 38, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une extension du bâtiment principal, destinée à agrandir la surface de bureaux de l'administration de l'entreprise, bâtiment N° 38.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 2617, sise au Chemin des Grandes-Vies, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AA.

Dimensions: Longueur 14m00, largeur 7m50, hauteur et hauteur totale 6m38.

Genre de construction: Matériaux façades: isolation périphérique, couleur blanche; toiture plate isolée, gravier rond 16/32.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merquin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 août 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 6 juillet 2023.

Service UEI.

Vendlincourt

Requérante: Commune de Vendlincourt, Anne Sulliger, Milieu du Village 2, 2943 Vendlincourt. Auteur du projet: Faivre Energie SA, Sarah Etique, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Changement de chauffage: remplacement d'une chaudière à mazout par une chaudière à bois + ajout d'un silo extérieur et installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture du bâtiment N° 2; construction d'un silo (pellets) extérieur, au nord du bâtiment.

Cadastre: Vendlincourt. Parcelle N° 189, sise à la rue Milieu du Village 2, 2943 Vendlincourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, C.

Dérogation requise: Article 24 al. 2 RCC (forme toiture annexe).

Dimensions: Longueur 4m74, largeur 3m14, hauteur 4m00.

Genre de construction: Toit: plat; façades: lambrissage bois.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Vendlincourt, Milieu du Village 2, 2943 Vendlincourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées,

seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 août 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vendlincourt, le 5 juillet 2023.

Conseil communal.

Rossemaison

Requérants: M^{me} Beserta Domaqi Rexhepi et M. Ardian Rexhepi, Rue des Peupliers 1, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: DTjura sàrl, Rue de la Rauracie 2, 2842 Rossemaison.

Description de l'ouvrage: Construction d'un immeuble de 3 appartements.

Cadastre: Rossemaison. Parcelle N° 750, sise à la Route de Delémont 30c, 2842 Rossemaison. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dérogations requises: Article MA 15 RCC (hauteur du bâtiment), article MA 2 RCC (indice d'utilisation au sol).

Dimensions: Longueur 22m70, largeur 10m80, hauteur 8m66, hauteur totale 10m96.

Genre de construction: Matériaux façades: brique TC/ béton armé, isolation périphérique, crépi blanc et bandeaux béton apparent gris; toiture: tuiles TC grises.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Rossemaison, Chemin des Tilleuls 1, 2842 Rossemaison, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 août 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rossemaison, le 10 juillet 2023.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à la réduction de taux de collaborateurs, le Service de l'informatique met au concours un poste d'

Analyste métier / Chef-fe de projet à 80%

60% en CDI complété d'un 20% en CDD jusqu'au 30 septembre 2025

Mission : Vous serez en charge de projets informatiques de services métiers de l'Etat. En qualité de chef-fe de projet intégré-e dans une équipe agile, vous avez notamment les responsabilités suivantes: consolider avec le client le périmètre et les objectifs du projet, être force de proposition pour remettre en question et optimiser les processus, soutenir le client lors de l'élaboration du cahier des charges, procéder à l'évaluation des coûts et

des délais, organiser et animer les séances projet, mettre au point le planning et fixer les priorités, superviser le suivi administratif du projet et coordonner les parties prenantes, assurer le reporting du projet.

Profil: Vous êtes titulaire d'un master universitaire en informatique, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Vous êtes au bénéfice d'une expérience professionnelle d'au minimum 2 à 4 ans dans un poste similaire. Une expérience dans l'agilité est un atout. Ouvert-e, autonome et résistant-e au stress, vous disposez d'une réelle force de proposition et possédez un esprit d'analyse et de synthèse. Doté-e d'un bon entreprenant, vous êtes à même de gérer un conflit et faites preuve d'une véritable orientation de service. Vous maîtrisez l'anglais (parlé et écrit), l'allemand est un atout.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur scientifique IIa/Classe 18.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont (possibilité d'effectuer 2 jours de télétravail).

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, tél. 032 420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 18 août 2023** et comporter la mention « Postulation Analyste métier/Chef de projet ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite au départ du titulaire, le Service de l'action sociale met au concours le poste de

Travailleur-se social-e en charge de l'entraide et des solidarités à 50%

Mission: Vous voulez vous engager davantage en faveur de la collectivité? Ce poste est fait pour vous.

Sous la supervision du responsable de secteur, vous avez pour mission de participer à l'élaboration d'une politique sociale efficiente visant à promouvoir l'entraide, le renforcement du pouvoir d'agir, d'encourager, de coordonner et de développer les conditions nécessaires à la réalisation de projets en faveur de la cohésion sociale. Conformément à la volonté du Parlement jurassien, vous veillez à la reconnaissance et à la mise en valeur du bénévolat dans le Jura. Vous assurez notamment un rôle de

réfèrent-e au niveau du Service et de répondant-e pour les proches aidant-e-s, contribuez à rendre visible la thématique, à sensibiliser le public sur leur rôle et mettre en œuvre la stratégie cantonale en la matière. Vous collaborez étroitement avec les autres services, les milieux associatifs et institutionnels notamment dans le projet de planification médico-sociale. Vous coordonnez et soutenez des actions de proximité et projets permettant de prévenir et lutter contre les logiques d'exclusion. Vous œuvrez à la destigmatisation des publics en situation de vulnérabilité. Au sein d'une équipe pluridisciplinaire dynamique, vous contribuez à développer les synergies avec les déléguées à la jeunesse et à l'intégration, à mener des réflexions communes, coordonner des actions concrètes pour l'intégration sociale et la solidarité au sens large.

Profil: Bachelor HES en travail social ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 ans dans le domaine social; une formation complémentaire et une expérience en lien avec le domaine du bénévolat et/ou dans la gestion de projets est un avantage. Être force de proposition. Capacité à trouver des solutions adaptées aux besoins de la population. Excellente connaissance du tissu social local jurassien, du réseau professionnel et des institutions jurassiennes. Sens de l'écoute, de l'empathie et excellentes capacités conceptuelles. Sens de l'organisation et des priorités. Excellentes capacités de synthèse. Connaissance des démarches des processus qualité souhaitée. Aptitudes de communication. Esprit d'initiative et d'innovation. Capacité à travailler de manière autonome et rigoureuse et au sein d'une équipe dynamique.

Fonction de référence et classe de traitement:

Assistant-e social-e/Classe 14.

Entrée en fonction: Dès que possible.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Guillaume Christe, Responsable du domaine cohésion sociale, tél. 032 420 52 78.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 4 août 2023** et comporter la mention « Postulation Travailleur-se social-e en charge de l'entraide et des solidarités à 50% ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En raison du départ de la titulaire, le Tribunal de première instance met au concours un poste de

Commis-greffier-ère à 90%

Mission: Assurer les tâches de la chancellerie du Tribunal de première instance. La fonction implique l'enregistrement des affaires, la dactylographie d'ordonnances et de jugements, la rédaction de correspondance courante, la tenue du procès-verbal en audience, l'accueil téléphonique et la communication de renseignements aux justiciables, la tenue de l'agenda, la surveillance des délais ainsi que la permanence relative au Tribunal des mesures de contrainte. Assurer d'autres tâches administratives liées à la fonction de commis-greffier-ère.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes; expérience dans le milieu judiciaire vivement souhaitée; maîtrise de l'allemand; parfaite maîtrise des outils informatiques; polyvalence, capacités d'adaptation et sens du contact; la formation de secrétaire juridique serait un atout.

Fonction de référence et classe de traitement: Commis-greffier-ère/Classe 10.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2024.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Jade Augsburger, première greffière e.r du Tribunal de première instance, tél. 032 420 33 25.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 11 août 2023** et comporter la mention « Postulation Commis-greffier-ère TPI ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


A la suite de la démission de la titulaire, le Service de la santé publique met au concours le poste de

Collaborateur-trice administratif-ve à 60%

Mission: Assurer le secrétariat de la pharmacienne cantonale et la suppléance du secrétariat du médecin cantonal. Assurer le secrétariat de différents groupes de travail et commissions. Tenir à jour les divers fichiers informatiques. Gérer des dossiers délégués par la pharmacienne cantonale.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou d'assistant-e en pharmacie, ou formation et expérience jugée équivalente. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans. Le brevet fédéral de gestion en pharmacie est un atout. De bonnes connaissances de l'allemand constituent un avantage. Aisance rédactionnelle, sociabilité, sens des contacts, tact relationnel, aptitude à travailler de manière indépendante, capacités de planification et d'organisation, capacité d'adaptation et esprit d'initiative. Des connaissances du système socio-sanitaire jurassien sont souhaitées.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice administratif-ve IIIa/Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} septembre 2023 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Nicole Wagner, pharmacienne cantonale, tél. 032 420 51 20.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 4 août 2023** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve à 60% SSA ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont. www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En raison du départ de la titulaire, la Police cantonale met au concours, pour sa Section de la protection de la population et de la sécurité, le poste de

Secrétaire à 40%

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en

assurant l'exécution et l'observation des lois. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la gestion administrative de PPS, notamment la gestion de caisse, l'établissement et la saisie de factures, la tenue d'un guichet, la gestion du courrier entrant et sortant ainsi que du stock de matériel. Répondre et traiter les demandes des citoyen-ne-s, comme premier-ère intervenant-e administratif-ive, dans les domaines de compétences de PPS (affaires militaires, taxe d'exemption, protection civile et protection de la population).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans au minimum. Etre à l'aise avec les processus administratifs et les logiciels informatiques courants. Posséder le sens de l'accueil, de l'écoute, de l'organisation et de la priorisation. Maîtriser la communication écrite et orale en français. Des connaissances en allemand représentent un atout. Jouir d'une bonne

réputation et avoir le sens du travail en équipe sont indispensables.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice administratif-ve IIIa/Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2023 ou à convenir.

Lieu de travail: Alle.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du Chef de la protection de la population et sécurité, major Damien Scheder, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 4 août 2023** et comporter la mention « Postulation Secrétaire PPS ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans le cadre d'un départ, le Service de l'économie rurale (ECR) met au concours un poste de

Collaborateur-trice administratif-ve à 60%

Éventuelle possibilité d'évolution du taux d'activité.

Mission: Assurer le secrétariat pour le secteur de la production animale et collaborer aux travaux du secrétariat des paiements directs. Saisir les données de cartographie dans le système d'information géographique (SIG) selon les exigences fédérales.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. 2 à 4 ans d'expérience professionnelle. Bonne maîtrise des outils MS Office, principalement Access. Sens de l'organisation et des priorités. Maîtrise de la communication orale et écrite en français. Très bonnes connaissances du logiciel QGIS souhaitées.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice administratif-ve IIIa/Classe 9.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Courtemelon.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Paul Lachat, chef du Service de l'économie rurale, tél. 032 420 74 02.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par

souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 18 août 2023** et comporter la mention « Collaborateur-trice administratif-ve ECR ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans le cadre d'un remplacement, le Service juridique met au concours le poste d'

Agent-e de détention à 80%

pour une durée déterminée d'une année.

Mission: Vous surveillez et encadrez les détenus. Vous faites respecter les règlements et participez au bon fonctionnement de l'établissement. Vous assurez la sécurité des personnes et des lieux.

Profil: Brevet fédéral d'agent-e de détention ou CFC. Sens aigu des relations humaines. Rigueur, calme et tolérance. Aptitude à la communication orale. Aptitude à assumer des horaires irréguliers et de nuit, à travailler en équipe et à assumer des situations psychosociales difficiles. Connaissance des outils informatiques et permis de conduire. La connaissance d'une deuxième langue constitue un atout.

Fonction de référence et classe de traitement: Agent-e de détention I/Classe 11 moyennant le brevet d'agent-e de détention.

Entrée en fonction: Dans les meilleurs délais.

Lieu de travail: Delémont et Porrentruy. Le personnel est appelé à travailler sur les deux sites.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Romain Marchand, chef du Service juridique, ou de M. Laurent Ruppé, directeur des établissements de détention, tél. 032 420 56 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Dernier délai:

jusqu'au lundi 12 heures

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 4 août 2023** et comporter la mention « Postulation Agent-e de détention ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

L'Hôpital de jour pour enfants et adolescents met au concours un poste d'

Art-thérapeute à 50%

Mission: Traitement d'enfants et de pré-adolescents présentant une souffrance psychique grave (troubles du comportement, troubles envahissants du développement, troubles de l'humeur, troubles de la personnalité, etc.) ayant une incidence péjorative sur le développement psycho-affectif. Les soins sont réalisés dans une unité de soins semi-stationnaire, Hôpital de Jour, avec une équipe pluridisciplinaire, et sous la responsabilité d'un médecin-chef.

Exigences: Diplôme d'art-thérapeute, expérience pratique des soins aux enfants et pré-adolescents souhaitée, capacité à travailler de manière autonome, aptitudes à travailler en équipe.

Taux d'activité: 50%

Lieu de travail: Porrentruy.

Traitement: Selon l'échelle des traitements en vigueur dans les institutions jurassiennes de soins.

Entrée en fonction: A convenir.

Postulez maintenant!

Adressez votre dossier par voie électronique à: cmp.postulations@jura.ch

Ou par courrier: **Centre médico-psychologique, Fbg des capucins 20, 2800 Delémont, Jura**

Besoin d'informations?

Contactez D^r Amine Mérad, médecin chef de l'UPP, téléphone +41 32 420 51 80, ou M^{me} Cornelia Berberat, administratrice du CMP, téléphone +41 32 420 51 29.

www.jura.ch/cmp



Suite au départ de la personne titulaire, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste

Travailleur-euse social-e Secteur Aide sociale

Taux d'activité: 80%-100%

Mission: Vous assurez un appui social et administratif dans le cadre de l'aide sociale. Vous accompagnez les personnes à retrouver la plus grande autonomie possible vis-à-vis de l'aide matérielle et personnelle. Vous développez un travail interdisciplinaire en faveur des personnes concernées et collaborez avec les partenaires du domaine de l'insertion socioprofessionnelle.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un diplôme HES en travail social (orientation service social ou éducation sociale)

ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Doté-e d'un sens de l'organisation et des priorités, vous êtes apte à travailler dans des conditions pouvant être difficiles et possédez un sens aigu de la négociation. Vous faites preuve de très bonnes capacités de communication orale et écrite.

Fonction de référence et classe de traitement:

Assistant-e social-e/Classe 14.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2023 ou date à convenir.

Lieu de travail: Delémont, Porrentruy, Le Noirmont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Michaël Kohler, responsable du secteur Aide sociale au tél. 032 420 72 72 ou par courriel à michael.kohler@ssrju.ch.

Les candidatures, correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels et doivent être adressées par mail à postulations@ssrju.ch ou par courrier postal aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Travailleur-euse social-e Aide sociale », **jusqu'au vendredi 4 août 2023**.

En cas d'invitation à un entretien, il vous sera demandé de fournir les extraits de l'Office des poursuites, du casier judiciaire et de la validation de l'exercice des droits civils.

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice: Gouvernement cantonal jurassien

Service organisateur/Entité organisatrice: Police cantonale jurassienne, commandement, à l'attention de Maj Damien Scheder, Les Prés-Roses 1, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: 032 420 65 65, E-mail: damien.scheder@jura.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Selon l'adresse indiquée au point 1.1

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

10.8.2023
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 21.9.2023. **Heure:** 12h00

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

29.9.2023. **Heure:** 09h00. **Lieu:** Delémont

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de fournitures

1.9 Marchés soumis aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

- 2.1 Genre du marché de fournitures**
Achat
- 2.2 Titre du projet du marché**
Acquisition d'un appareil radar semi-stationnaire pour la police cantonale jurassienne
- 2.3 Référence / numéro de projet**
Achat d'un radar semi-stationnaire
- 2.4 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV:
34971000 - Caméras de contrôle de la vitesse
- 2.6 Objet et étendue du marché**
Conformément aux indications données dans les documents
- 2.7 Lieu de la fourniture**
Delémont, les Prés-Roses 1
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Début: 21.9.2023. **Fin:** 31.12.2023
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Non
- 2.9 Options**
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
Non
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.13 Délai de livraison**
90 Jours depuis la signature du contrat

3. Conditions

- 3.1 Conditions générales de participation**
Conformément aux indications données dans les documents
- 3.2 Cautions/garanties**
Conformément aux indications données dans les documents
- 3.3 Conditions de paiement**
Conformément aux indications données dans les documents
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
Conformément aux indications données dans les documents
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Conformément aux indications données dans les documents
- 3.6 Sous-traitance**
Conformément aux indications données dans les documents
- 3.7 Critères d'aptitude**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Prix: aucun
Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis

3.10 Langues

Langues acceptées pour les offres: Français
Langue de la procédure: Français

3.11 Validité de l'offre

jusqu'au: 31.12.2023

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du: 20.7.2023 jusqu'au 21.9.2023

Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

3.13 Conduite d'un dialogue

Non

4. Autres informations

4.2 Conditions générales

Conformément aux indications données dans les documents

4.3 Visite des lieux

Aucune

4.7 Organe de publication officiel

Feuille officielle du canton du Jura

4.8 Indication des voies de recours

Conformément aux indications figurant dans les documents

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur / Entité adjudicatrice: Syndicat Améliorations Foncières de la Baroche (SAF-BA)
Service organisateur/Entité organisatrice: sd ingénierie jura sa, à l'attention de Thierry Choffat, Route de Courgenay 55, 2900 Porrentruy, Suisse, Téléphone: +41 32 466 64 33, E-mail: t.choffat@sdplus.ch, URL www.sdplus.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Service de l'économie rurale
Améliorations foncières, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle, Suisse, E-mail: claudc.ciocchi@jura.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

1.9.2023

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 27.09.2023

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé (sceau postal), signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé (sceau postal) seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

2.10.2023.

Lieu: Courtemelon. **Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique. Elle est consignée dans un procès-verbal tenu conjointement par deux représentants du Service de l'économie rurale. Ce document est daté et signé par ses auteurs.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

- 1.7 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
Marché de services
- 1.9 Marchés soumis aux accords internationaux**
Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Catégorie de services CPC:**
[27] Autres prestations
- 2.2 Titre du projet du marché**
La Baroche/Améliorations foncières intégrales
- 2.3 Référence / numéro de projet**
191254
- 2.4 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics CPV:**
71354300 - Services cadastraux,
71356400 - Services de planification technique
- 2.6 Objet et étendue du marché**
Travaux du remaniement parcellaire, projets des travaux de génie rural et travaux de mensuration officielle (en lien avec le remaniement parcellaire). Périmètre du remaniement 1394 hectares
Nombre de parcelles: 3311
Propriétaires: 385
Exploitations agricoles: 33
- 2.7 Lieu de la fourniture du service**
Commune de la Baroche et Vendlincourt
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
120 mois depuis la signature du contrat
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Non
- 2.9 Options**
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
Non
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.13 Délai d'exécution**
120 mois depuis la signature du contrat
Remarques: Nomination du directeur technique: novembre 2023
Mandat nature et pédologique: janvier-juillet 2024
Estimation des terres: août 2024-juin 2026
1^{re} journée de vœux: juin-décembre 2026
Dépôt public du plan général: janvier 2027
2^e journée de vœux: janvier-juin 2027
Dépôt public pnr, plan de zone et location: janvier-juin 2029
Entrée en possession du nouvel état: septembre-décembre 2030
Travaux de génie civil: dès 2030-2031
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
- 3.2 Cautions / garanties**
Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.
- 3.6 Sous-traitance**
Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.
- 3.7 Critères d'aptitude**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 17.8.2023
Prix: aucun
Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis
- 3.10 Langues**
Langues acceptées pour les offres: Français
Langue de la procédure: Français
- 3.11 Validité de l'offre**
6 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
à l'adresse suivante:
sd ingénierie jura sa, à l'attention de Thierry Choffat, Route de Courgenay 55, 2900 Porrentruy, Suisse, E-mail: t.choffat@sdplus.ch, URL www.sdplus.ch
Dossier disponible à partir du: 18.8.2023 jusqu'au 18.8.2023
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: Les dossiers d'appel d'offre seront remis exclusivement lors de la visite des lieux. La visite des lieux est obligatoire et aura lieu le 18 août 2023 à 9h00 à la salle communale de Frégiécourt
- 3.13 Conduite d'un dialogue**
Non
- 4. Autres informations**
- 4.3 Visite des lieux**
La visite des lieux est obligatoire et aura lieu le 18 août 2023 à 9h00 à la salle communale de Frégiécourt
- 4.5 Soumissionnaires préimpliqués et admis à la procédure**
Bureau Rolf Eschmann SA à Courrendlin.
Le mandat de l'avant-projet est terminé. L'ensemble du dossier d'avant-projet sera transmis à tous les soumissionnaires avec les documents d'appel d'offres.
- 4.8 Indication des voies de recours**
Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Syndicat d'améliorations foncières de Bonfol
Service organisateur/Entité organisatrice: Rolf Eschmann SA, à l'attention de Jonas Fringeli, Rue des Montates 20, 2855 Glovelier, Suisse, Téléphone: 032 435 56 79, E-mail: *jonas.fringeli@eschmann-geometre.ch*
- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
 Service de l'économie rurale, à l'attention de Claude Ciochi, Courtemelon - case postale 131, 2852 Courtételle, Suisse, E-mail: *claudc.ciochi@jura.ch*
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**
 8.9.2023
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 15.9.2023
Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**
 20.9.2023
Lieu: Courtemelon. **Remarques:** Il est possible que la date d'ouverture soit décalée d'un ou deux jours. L'ouverture des offres n'est pas ouverte au public.
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
 Autres collectivités assumant des tâches communales
- 1.7 Mode de procédure choisi**
 Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
 Marché de travaux de construction
- 1.9 Marchés soumis aux accords internationaux**
 Non

2. Objet du marché

- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
 Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**
 SAF Bonfol - 2^e étape
- 2.3 Référence / numéro de projet**
 6775-1.6
- 2.4 Marché divisé en lots?**
 Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV:
 45000000 - Travaux de construction
- 2.6 Objet et étendue du marché**
Constructions et réfections de chemins AF:
 Nouv+réf. bitume: ~2325m
 Nouv. béton: ~3725m
 Nouv. bandes de roulement: ~1200m
 Nouv.+réf. dalles gazon: ~215m
 Nouv.+réf. groise: ~3025m
 Nouv. chaintre: ~1325m
 Chemins à supprimer: 1150m
Autres aménagements:
 Réalisation de drainages et collecteurs
 Pose de bovi-stops
 Construction de passages pour le bétail

Raccordement en eau potable et en électricité de bâtiments agricoles

- 2.7 Lieu de l'exécution**
 Bonfol
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Début: 1.3.2024. **Fin:** 27.11.2026
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
 Non
- 2.9 Options**
 Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
 Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
 Oui
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
 Non
- 2.13 Délai d'exécution**
Début: 1.3.2024. **Fin:** 27.11.2026
Remarques: Le MO se réserve le droit de changer le délai d'exécution selon les liquidités et sous réserve des autorisations nécessaires.
 Le MO souhaite réaliser la majeure partie des travaux en 2024 et 2025.
- ### 3. Conditions
- 3.1 Conditions générales de participation**
 Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
- 3.2 Cautions / garanties**
 Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.
- 3.3 Conditions de paiement**
 Versements d'acompte jusqu'à 90% des travaux effectués jusqu'à la date de réception provisoire et sur présentation des bordereaux périodiques métrés. Le solde sera versé après réception définitive et contre garantie financière (bancaire ou assurance) couvrant le délai de garantie.
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
 Les offres seront présentées avec des prix unitaires nets; rabais, escompte et TVA en sus.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
 Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.
- 3.6 Sous-traitance**
 Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.
- 3.7 Critères d'aptitude**
 Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**
 Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 18.8.2023

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis

3.10 Langues

Langues acceptées pour les offres: Français

Langue de la procédure: Français

3.11 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

à l'adresse suivante:

Rolf Eschmann SA, à l'attention de Jonas Fringeli, Rue des Montates 20, 2855 Glovelier, Suisse, Téléphone: 032 435 56 79, E-mail: jonas.fringeli@eschmann-geometre.ch

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

Inscription obligatoire auprès de l'entité organisatrice par courrier ou courriel (demander un accusé de réception) jusqu'au 18 août 2023 et présence obligatoire à la visite des lieux le jeudi 24 août à 9h30 à la salle communale de Bonfol (Place Louis Chevrolet 74).

Le dossier sera remis lors de la visite des lieux.

3.13 Conduite d'un dialogue

Non

4. Autres informations

4.2 Conditions générales

A) LMP

B) AIMP

C) OAMP

D) Norme SIA 118

E) Autres normes

4.3 Visite des lieux

Présence obligatoire à la visite des lieux le jeudi 24 août à 9h30 à la salle communale de Bonfol (Place Louis Chevrolet 74).

4.6 Autres indications

L'ouverture des offres n'est pas publique. Le procès-verbal d'ouverture des offres sera affiché au Service de l'économie rurale pendant 15 jours, après la date de l'ouverture des offres. Les entreprises, sous-traitants ou fournisseurs peuvent recevoir une copie du procès-verbal d'ouverture par courriel en mentionnant leur adresse mail lors de la visite des lieux. Le Service de l'économie rurale ne donnera aucun renseignement par téléphone, par fax ou courriel.

4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.5 Marchés soumis aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché

Lot gros-oeuvre

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV:

45210000 - Travaux de construction de bâtiments

Code des frais de construction (CFC):

211 - Travaux de l'entreprise de maçonnerie

3. Décision d'adjudication

3.1 Critères d'adjudication

selon cahier appel d'offre

3.2 Adjudicataire

Nom: Comte SA, Route de Moutier 93, 2800 Delémont, Suisse

Prix (prix total): CHF 2455480.00 avec 7.7 % de TVA

3.3 Raisons de la décision d'adjudication

Raisons: Suite au retrait de l'offre du concurrent lauréat

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres

Publication du: 23.2.2023

Organe de publication: SIMAP

4.2 Date de l'adjudication

Date: 11.7.2023

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 4

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice: Hôpital du Jura

Service organisateur/Entité organisatrice: Hôpital du Jura, à l'attention de Mme Tisserand, Faubourg des Capucins 30, 2800 Delémont, Suisse, E-mail: benedicte.tisserand@h-ju.ch